

Bourse Erasmus+ Stage (Uniquement pour les stages en Europe)

Dispositif 2022 / 2023

Présentation du dispositif Bourse Erasmus+ Stage

La bourse Erasmus+ stage (SMT) s'adresse aux étudiants effectuant un stage en Europe, dans l'un des pays participant au programme Erasmus+ : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque, Turquie.

Les dossiers de candidature à la bourse sont pris en compte au fur à mesure de leur réception, dans la limite du budget disponible.

La bourse est attribuée pour la durée de la mobilité, **avec un maximum de 6 mois d'allocation.**

Pour tout stage se déroulant **à moins de 50 km de Strasbourg**, la bourse allouée se **limitera à 2 mois d'allocation.**

Allocation Erasmus + Stage (SMP)

Le montant mensuel de la bourse varie entre 480 € et 360 € par mois selon le groupe auquel appartient le pays de destination (voir ci-dessous).

Groupe	Pays	Montant mensuel
1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	480 € / mois (16 € / jour)
2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie Pays-Bas, Portugal,	420 € / mois (14 € / jour)
3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	360 € / mois (12 € / jour)

Critères d'éligibilité

- Etre inscrit à l'Université de Strasbourg en DUT (2^e année), L2, L3, M1 ou M2 pour l'année 2022 / 2023
- Stage **obligatoire** dans le programme de formation ou validant à minima des crédits ECTS pour l'obtention du diplôme, se déroulant en Europe. Le stage doit être d'une **durée minimale de 2 mois pleins sans interruption de date à date** (ex. : du 22 /10/xx au 22/12/xx)
- Le stage doit se faire dans un organisme privé ou public exerçant une activité économique située dans un pays participant au programme Erasmus+.

Cumul de mobilités Erasmus+

Les étudiants bénéficient d'un crédit temps Erasmus+ de 12 mois (soit 360 jours) de mobilité par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat). Le crédit temps peut être utilisé pour une ou plusieurs mobilité(s) études et/ou stage à condition de respecter les durées minimales (2 mois d'études et 2 mois de stage).

Si au cours d'un même cycle, l'étudiant effectue plusieurs mobilités, deux cas de figure peuvent se présenter :

- Les mobilités sont de type différent (1 période d'études et 1 période de stage) : l'étudiant bénéficiera de la bourse pour chacune des périodes dans la limite de 360 jours de mobilité cumulés (Stage + Etudes)
- Les mobilités sont de même type (2 périodes d'études ou plus ou 2 périodes de stage ou plus) : La demande de bourse de l'étudiant pour sa 2^e (ou 3^e ...) mobilité ne sera pas jugée prioritaire

NOTA BENE : Si vous avez déjà effectué une mobilité Erasmus + (Etudes ou Stage), la durée de votre stage ne pourra excéder le nombre de jours restants sur votre crédit temps Erasmus + (par exemple : crédit temps Erasmus + restant= 70 jours, la durée du stage faisant l'objet de la demande devra être inférieure ou égale à 70 jours). En effet, pour permettre la validation d'une mobilité, la bourse Erasmus + doit couvrir la totalité de la période de mobilité envisagée.

Cas d'inéligibilité

- **Les étudiants de Telecom Physique Strasbourg (TPS) et de l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg (ECPM)** ne sont pas éligibles au présent dispositif. Ils émargent à un dispositif équivalent spécifique à leur composante. Pour plus de renseignements, prendre contact avec la composante.
- Le stage a lieu dans une **structure non éligible** : les Institutions européennes, tous les organismes financés sur les fonds européens http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index_fr.htm
- Le stage se déroule en **Suisse** (se renseigner auprès de l'organisme d'accueil ou sur <https://www.movetia.ch/> pour d'éventuelles aides financières)
- La durée du stage est **inférieure à 2 mois pleins de date à date** (ex : du 10/02/22 au 09/04/22)
- Le crédit temps de **12 mois cumulés** (Etudes et Stage) dans le cycle d'études concerné est **dépassé**
- Le stage a lieu durant l'année de **césure**.
 - *L'année de césure est proposée majoritairement par les écoles de commerce et d'ingénieurs entre l'avant-dernière et la dernière année d'études. Elle permet d'interrompre ses études pendant un an pour effectuer un stage en entreprise, partir à l'étranger ou mener à bien un projet plus personnel*
- La demande de bourse est **déposée directement par l'étudiant à la Direction des relations internationales**
- Le dossier de demande de bourse est **incomplet**
- Le dossier a été transmis complet ou incomplet par la composante à la Direction des relations internationales **moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage.**

Procédure et calendrier

- Tout dossier de candidature à une bourse Erasmus+ Stage doit être déposé **complet dans votre composante bien avant le début du stage**. Tout dossier directement déposé à la Direction des relations internationales sera rejeté.

Renseignez-vous sur la date limite de dépôt du dossier de candidature Erasmus+ Stage dans votre composante

La personne en charge du suivi administratif Relations internationales dans votre composante vérifiera la complétude du dossier et le [Correspondant relations internationales](#) (consulter la liste des correspondants relations internationales) y apposera son avis motivé, sa signature ainsi que le cachet de la composante. **La composante transmettra les dossiers de candidature complets validés par Email (dri-erasmus-stage@unistra.fr)** à la Direction des relations internationales **au fur et à mesure et au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage**.

Les dossiers déposés incomplets ou trop tardivement par l'étudiant seront refusés par la composante qui en informera ce dernier.

- Après vérification et validation du dossier de candidature à la bourse Erasmus+ Stage, la Direction des relations internationales envoie aux étudiants un courriel avec les documents Erasmus+ à renseigner et à retourner à la Direction des relations internationales pour le paiement de la bourse.

Date limite de dépôt des dossiers à la Direction des relations internationales
pour l'année universitaire 2022/2023

➤ **Vendredi 23 juin 2023**

Paielement

Deux versements ont lieu :

- **Un 1^{er} versement de 70%** du montant total de la bourse allouée sera effectué par la Direction des relations internationales après :
 - La réception de **l'attestation d'arrivée** dument datée, signée et tamponnée,
 - La réalisation par l'étudiant du premier **test de langue en ligne obligatoire** sur la plateforme linguistique *dédiée* * (si la langue de travail est différente de la langue maternelle).
- **Un versement des 30% restant, éventuellement ajusté à la durée réelle** de la mobilité **à la fin du stage** après :
 - La réception de **l'attestation de fin de stage** (documents ERASMUS +) ;
 - La réalisation du **2^e test de langue** sur la plateforme linguistique dédiée* ;
 - L'enregistrement par l'étudiant de son **rapport de mobilité** dans l'application Beneficiary Module de la Commission Européenne (un mail sera envoyé automatiquement via la plateforme Beneficiary Module).



* : les deux tests de langue (avant et après la mobilité) ont été mis en place par la commission européenne à des fins statistiques, pour mesurer l'impact des mobilités internationales (Etudes ou Stage) sur le niveau de langue des étudiants. Ces deux tests sont obligatoires.

Checklist : Pièces à joindre au dossier, et à déposer complet à votre correspondant relations internationales

Vous devez effectuer au préalable une inscription en ligne sur notre portail :

➤ <https://unistra.moveonfr.com/form/62c2cf5f12254124954dc2fd/fra>

Une fois votre inscription en ligne validée, un PDF récapitulatif sera généré. Il faudra l'imprimer car il constituera votre **formulaire de demande de bourse**.

➤ **Vous devez impérativement vous connecter avec votre adresse@etu.unistra.fr**

Si vous demandez plusieurs bourses de mobilité à l'Université de Strasbourg,

- Vous déposez un dossier unique
- Vous indiquez dans le formulaire les bourses auxquelles vous êtes éligible et que vous demandez.

Formulaire PDF généré après votre enregistrement en ligne sur le site de l'Université de Strasbourg (www.unistra.fr)

Attention à bien sélectionner dans le formulaire la (les) bourse(s) que vous sollicitez

- Copie du **certificat de scolarité** de l'Université de Strasbourg pour 2022-2023
- 1 RIB au nom de l'étudiant sur **une feuille recto au format A4**, émis par une agence bancaire européenne
- Copie de la convention de **stage dûment signée par toutes les parties et avec tampons**
- Copie de l'attestation **d'assurance de responsabilité civile** avec le nom et prénom de l'étudiant
- Copie de **la carte européenne d'assurance maladie** (CEAM) à demander à son organisme d'assurance maladie.

Si vous demandez la bourse AMI en plus de la bourse Erasmus+ Stage

- Notification **définitive** d'attribution de bourse du Crous pour 2022-2023
- Une lettre d'accueil de l'établissement qui vous reçoit (cf. modèle dans le dispositif AMI)

IMPORTANT

Vous avez des questions ou rencontrez des difficultés dans la constitution de votre dossier de candidature à la bourse Erasmus+ stage, notamment pour la signature de votre convention, **informez au plus vite** les personnes en charge des relations internationales au sein de votre composante. Elles pourront se mettre en lien avec les gestionnaires Erasmus+ de la Direction des relations internationales pour envisager les solutions possibles.



Contact à la Direction des relations internationales

**Bourses « Erasmus+ stage »
Université de Strasbourg
Direction des relations internationales
Maison universitaire internationale
11 Presqu'île Malraux
67100 Strasbourg CEDEX**

dri-erasmus-stage@unistra.fr
